

## *Royaume du Maroc*



Centre National pour la Recherche  
Scientifique et Technique  
(CNRST)



Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement  
Supérieur, de la Formation des Cadres et de la  
Recherche Scientifique (MENESFCRS)

## **APPEL A PROJETS 2010\***

**PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN  
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (DEV-SHS)**

## **Termes de référence**

---

*\*Les formulaires de présentation des projets de recherche sont téléchargeables sur  
[www.cnrst.ma](http://www.cnrst.ma)*

*Date limite de dépôt des dossiers, le 30 juin 2010*

## *Termes de référence*

En s'appuyant sur la stratégie nationale pour le développement de la recherche à l'horizon 2025, le Comité Permanent Interministériel de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique a considéré les sciences humaines et sociales comme une priorité nationale et a recommandé qu'elles fassent partie des programmes nationaux prioritaires de recherche.

Le Département de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (ESFCRS) a pris en compte cette recommandation et a prévu une enveloppe budgétaire pour soutenir et développer la recherche en sciences humaines et sociales (SHS). Il a mené une enquête auprès des ministères, des opérateurs nationaux publics et privés de recherche et des utilisateurs potentiels des résultats de cette dernière les invitant à lui faire part de propositions d'axes et de thèmes qui s'inscrivent dans les programmes nationaux prioritaires et s'articulant avec les différentes stratégies gouvernementales en matière de développement économique et social. Les thèmes et axes prioritaires retenus sont listés dans le document annexé à cet appel à projets.

Le Département de l'ESFCRS a mandaté le CNRST pour mettre œuvre un Programme National pour le développement de la recherche en SHS (DEV-SHS) à travers des appels à projets.

Le programme DEV-SHS est destiné aux structures de recherche universitaires accréditées et à leurs homologues dans les établissements de formation de cadres (EFC) et dans les établissements publics de recherche (EPR) menant des activités de recherche dans les différents domaines relevant des SHS.

Les partenariats associant des structures de recherche des universités et celles des EFC et/ou des EPR sont souhaitables. Il en est de même des partenariats public-privé.

Les objectifs de ce programme sont :

- prendre en considération la spécificité de la recherche en SHS compte tenu de la particularité de ces disciplines ;
- dynamiser la recherche en SHS pour lui assurer la place qui lui revient dans le système national de la recherche ;
- articuler la recherche en SHS avec les stratégies gouvernementales de développement ;
- ériger la recherche en SHS comme un instrument indispensable à la prise de décisions et à la réussite des politiques gouvernementales en matière de développement économique et social ;
- favoriser le développement d'une recherche d'excellence en vue d'une meilleure connaissance de la société marocaine et son évolution sur les plans culturel, social et économique.

Les projets seront évalués par les comités d'experts du CNRST. L'évaluation tiendra compte de :

\*la qualité de la recherche menée par les structures candidates, justifiée par la production scientifique des cinq dernières années, notamment les publications, les ouvrages... ;

\* l'expérience dans la thématique de recherche choisie, justifiée par un savoir-faire et une production scientifique dans le domaine ;

- \* l'originalité, la qualité, le caractère innovant du projet ;
- \* le management du projet (organisation et coordination, plan d'action, répartition des tâches, livrables...) ;
- \* le potentiel de valorisation et de transfert de savoir et de savoir-faire ;
- \* les retombées socio-économiques et leur lien éventuel avec les grands programmes nationaux (plan Maroc vert, plan énergie, plan émergence...).

Les projets retenus feront l'objet de contrat entre les établissements concernés et le CNRST. Dans ce contrat, il sera spécifié les modalités de financement, le montant du financement accordé à chacune des parties impliquées dans le projet, les indicateurs de suivi et la durée du contrat. La durée maximale des projets sera de trois (3) ans. La budgétisation des projets retenus tiendra compte de l'appréciation des experts, des moyens existants et des moyens demandés et de l'adéquation projet/équipe; l'objectif étant d'éviter l'éparpillement des moyens et de soutenir une recherche de qualité.

La dotation accordée peut être utilisée en fonctionnement et/ou en investissement. Le budget alloué sera versé en deux tranches. Le budget d'investissement retenu dans le cadre du programme d'emploi pourrait être entièrement accordé lors du premier versement. Le budget de fonctionnement pourrait être accordé à hauteur de 60% dès le premier versement. Le versement de la deuxième tranche est tributaire de l'état d'avancement du projet qui doit faire l'objet d'un rapport à mi-parcours à remettre au CNRST.

Il est à noter que :

- La dotation est exclusivement destinée à la réalisation des travaux de recherche menés par les membres de l'équipe du projet.
- La dotation accordée par le CNRST doit être utilisée principalement pour :
  - s'équiper en matériel scientifique léger et/ou semi lourd nécessaire pour la réalisation du programme de recherche. Le matériel scientifique lourd est déjà disponible aux UATRS du CNRST (<http://www.cnrst.ma/uatrs/>);
  - acquérir les matières premières et le petit outillage ;
  - financer « une partie » des déplacements des chercheurs et des échanges scientifiques avec les partenaires nationaux et étrangers (« mobilité »). Dans ce cas le budget demandé devra rester raisonnable;
  - contribuer à l'organisation des rencontres scientifiques par l'équipe du projet ;
  - indemniser les doctorants et le personnel scientifique non statutaire impliqués dans le projet. Les dépenses relatives à cette rubrique devront être dûment justifiées.

**Pour présenter les projets d'une manière normalisée, les candidats sont invités à utiliser le formulaire téléchargeable à partir du site Web du CNRST ([www.cnrst.ma](http://www.cnrst.ma)).**

Les formulaires portant les signatures requises accompagnés par les documents et pièces justificatifs demandés et d'une copie sur CD-ROM sont à envoyer en deux (2) exemplaires au CNRST à l'adresse suivante :

Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique  
 Angle Avenues Allal El Fassi et des FAR, Quartier Hay Ryad  
 B.P. 8027-NU-10102, Rabat.

La date limite de réception des dossiers au bureau d'ordre du CNRST (dépôt direct ou par voie postale) est fixée au **30 juin 2010**.